Nations Unies S/PRST/2005/38



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2005
Français
Original: anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 5245e séance du Conseil de sécurité, tenue le 2 août 2005, au sujet de la question intitulée « Rapports du Secrétaire général sur le Soudan », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité se déclare profondément attristé par le décès du Premier Vice-Président du Soudan, John Garang de Mabior, survenu le 30 juillet 2005 dans un accident d'hélicoptère. Le Conseil exprime sa profonde sympathie et ses condoléances à la famille de M. Garang, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République soudanaise.

Le moment est venu pour la communauté mondiale de s'unir pour exprimer son adhésion à l'ambition d'un Soudan uni et vivant dans la paix chère à M. Garang. Le Conseil rend hommage à la persévérance et à la détermination dont les parties au Soudan ont fait preuve en parvenant à conclure l'Accord global de paix au Soudan porteur d'un nouvel avenir. Ces dernières années, M. Garang a, par ses efforts courageux, largement contribué à mettre un terme à une guerre civile de plus de 21 ans qui a coûté la vie à des millions de Soudanais. Sa présence à la direction du pays représentait pour tous les Soudanais un espoir de voir s'instaurer la démocratie et la paix.

Le Conseil demande à tous les Soudanais d'honorer sa mémoire en faisant régner la paix et le calme sur tout le territoire. Il ne doute pas que, malgré la mort soudaine de M. Garang, le peuple soudanais restera uni et continuera à œuvrer à consolider la paix dans le pays en appliquant l'Accord global de paix, à l'élaboration duquel M. Garang s'est donné corps et âme.

Le Conseil souligne que le décès de M. Garang ne devrait nullement remettre en cause la lutte du peuple soudanais pour la justice et la dignité, et invite le peuple soudanais, endeuillé, à s'abstenir de toute violence et à faire régner la paix.

Le Conseil réaffirme sa volonté résolue d'aider le peuple soudanais en ce qu'il entreprend de promouvoir la réconciliation nationale, régler les conflits au Darfour et rétablir la paix et la stabilité dans tout le pays et bâtir un Soudan prospère et uni.

05-44957 (F) 020805 030805

Le Conseil exhorte la communauté internationale à continuer d'aider le peuple soudanais à appliquer l'Accord global de paix, à résoudre la crise humanitaire au Darfour et à poursuivre l'entreprise de reconstruction et de relèvement du pays. »